

PLAN DE FORMATION / PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

Quelles sont les entreprises concernées ?	Les entreprises ressortissantes de CONSTRUCTYS, à jour de leurs cotisations relatives à la formation professionnelle continue (PRO BTP)
--	---

Quelles sont les salariés concernés ?	Tous salariés en contrat ordinaire CDI ou CDD
--	---

Quelles sont les objectifs de la formation ?	Le perfectionnement ou la qualification des salariés
---	--

Quelle est la durée des formations	Entre 7 et 300 heures pour les actions de perfectionnement Entre 300 et 1200 heures pour les formations qualifiantes* <i>la formation doit être dispensée par un organisme agréé</i>
---	--

Quelle est la participation financière de CONSTRUCTYS ?	<p>Sont pris en charge :</p> <p>1. les coûts pédagogiques plafonnés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 14,00 €/heure pour les actions de perfectionnement technique, formation tuteur et formations qualifiantes* ✓ 10,50 € pour les formations de perfectionnement tertiaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ majoration de 3 €/heure en cas de plan collectif (Nous contacter) <p>2. Les salaires réels plafonnés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 9 € / heure x 1,2 (charges) <ul style="list-style-type: none"> ➤ majoration de 1 €/heure en cas de plan collectif (Nous contacter) <p>3. les frais annexes (repas, indemnités kilométriques, hébergement) peuvent être pris en charge uniquement sur les actions qualifiantes*, sur la base des indemnités de grands déplacements.</p> <p><u>Le dossier doit être transmis à la CAPEB Haute Normandie au moins 3 semaines avant le début de la formation.</u></p> <p><i>*Pour être considérée comme qualifiante, la formation doit être sanctionnée par un diplôme, un CQP reconnu par la branche, un titre professionnel, ou la progression du salarié dans la grille de la convention collective.</i></p>
--	--

<p>Pour tous renseignements complémentaires, contactez Jérôme LEROY au 02 35 18 57 18, qui peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostiquer et définir avec vous votre besoin de formation 2. Vous conseiller le dispositif de formation le mieux adapté 3. Chercher pour vous l'organisme de formation 4. Préparer et envoyer le dossier de demande de participation financière à CONSTRUCTYS dans les délais.
--